

Les législations «antiterroristes» menacent nos libertés

CARTON ROUGE, POUR ONKELINX... !

Le jeudi 19 avril 2007, l'affaire «Erdal-Kimyongür» a donc été percutée de plein fouet par un nouveau scandale judiciaire. La réputation d'une série de magistrats «aux ordres» s'en trouve ainsi malmenée. Indirectement, l'intégrité de la ministre de tutelle –Laurette Onkelinx– s'en trouvera éclaboussée. Après tout, ce n'est que justice...

Le 19 avril, la Cour de Cassation a en effet décidé d'anéantir purement et simplement un procès, et deux jugements tout aussi vicieux que viciés. En déclarant illégale la nomination du juge Freddy Troch (spécialement désigné, sous le pression du Procureur fédéral Delmulle, à la tête du tribunal correctionnel de Bruges pour être sûr d'aboutir à un verdict à la sévérité exemplaire...), la Cour s'est expressément basée sur l'Article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme : cet Article exige pour tout prévenu l'impartialité du tribunal chargé de le juger.

En dénonçant, comme irrégulière, la composition du tribunal de premier degré, la Cour de Cassation a prononcé du même coup la nullité du verdict rendu et des arrestations immédiates qu'il a entraînées le 28 février 2006. Qui plus est, l'illégalité ainsi proclamée (contre le tribunal correctionnel) a entraîné également l'annulation de l'Arrêt prononcé le 7 novembre 2006 par la Cour d'Appel de Gand... Conséquences directes? Sükriye Akar, Musa Asoglu ainsi que Kaya Saz (tous trois détenus depuis février 2006) ainsi que Bahar Kimyongür (emprisonné à partir de novembre) ont été immédiatement rendus à la liberté... Dans le procès intenté contre 11 membres présumés de l'organisation d'extrême gauche turque DHKP-C, 114 motifs de cassation avaient été avancés par les avocats de la défense pour contester une instruction unilatérale, une procédure partisane, un tribunal d'exception et l'application de lois «spéciales». Finalement, une seule de ces irrégularités manifestes aura suffi...

LIBERTÉS RENVERSÉES. Par la décision de la Cour de Cassation en tous cas, c'est la combinaison d'un travail juridique sérieux (mené par des avocats tenaces) et d'une



mobilisation citoyenne décidée, croissante et déterminée... qui aura été plébiscitée. Ce verdict ne peut qu'inciter le *Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association* à accentuer son action citoyenne pour faire largement connaître les implications d'un procès à la dangerosité extrême –menaçant, tout à la fois, la liberté d'expression, la liberté d'association et le droit à la contestation. En première instance à Bruges, puis en appel à Gand, des militants opposés au régime d'Ankara ont été condamnés non pour des délits qu'ils auraient commis, non pour des actes de violence qu'ils auraient perpétrés mais pour leurs convictions politiques, pour leur engagement.

Évidemment, il nous reste un long combat à mener. Ainsi, lors de toutes les audiences d'Appel et de Cassation, les

condamnés qui avaient demandé de pouvoir y être présents, auront été l'objet de traitements inhumains et dégradants «made in Guantánamo» (fouille complète à nu, quatre fois par jour; port d'un bandeau sur les yeux durant tout le trajet jusqu'au Palais et au retour, jusqu'à la prison; obligation de porter toute la journée une lourde ceinture de contention de 10,5 kilos, à laquelle étaient constamment fixées les menottes, etc...). Là encore, la Belgique copie les pratiques turques et américaines, alors qu'on nous répète à l'envi que l'Europe possède ses valeurs propres –empruntées des droits de l'Homme. Ce faisant, le procès intenté contre des membres présumés du DHKP-C constitue la preuve indéniable que, dans notre pays, le gouvernement, une partie du monde judiciaire et l'appareil policier utilisent la peur suscitée par les attentats du 11 septembre 2001 pour criminaliser les oppositions sociales. Nos dirigeants prétendent protéger la démocratie, et assurer plus de sécurité publique? Pourtant, ce procès vient de démontrer tout le contraire: sous couvert de «guerre contre le terrorisme», ce sont les libertés démocratiques qui sont prises à partie.

Quoi qu'il en soit, le CLEA continuera son combat pour qu'éclate au grand jour le scandale dans lequel sont impliqués les plus hauts responsables de ce pays –que ce soit dans l'ordre politique, policier ou judiciaire.

MENSONGES D'ÉTAT. Le 28 avril 2006, on s'en souvient encore, Bahar Kimyongür avait été la victime d'un véritable kidnapping commandité par les plus hautes autorités de l'Etat. A l'initiative de la ministre de la Justice Onkelinx, une réunion secrète (réunissant 25 des plus hauts fonctionnaires des Ministères, de la Police, des Services de Renseignements et du Parquet fédéral) avait en effet décidé de livrer notre camarade à la Turquie, via les Pays-Bas. Une opération illégale, que la Justice hollandaise avait refusé de cautionner, et à propos de laquelle un Rapport accusateur des Comités P et R est volontairement caché à l'opinion publique –bien qu'il soit déposé au Greffe du Sénat depuis quatre mois... Pourquoi ? Parce que ce Rapport révèle que Laurette Onkelinx a menti, à trois reprises au moins, aux parlementaires; que des représentants du Premier ministre, des ministres de la Justice et de l'Intérieur, de la Sûreté de l'État et de la magistrature (Johan Delmulle, partie au procès) se sont réunis secrètement pour

accomplir un acte à la fois illégal et immoral; que la Sûreté de l'État (en collaboration avec la police turque) a «donné» et livré notre compatriote à ses homologues hollandais... Or, c'est la moindre des choses: l'ensemble des parlementaires doivent avoir un libre et total accès à ce document officiel (commandé auprès des comités P et R afin de d'éclairer le Parlement). Malgré les pressions incessamment exercées par la socialiste Anne-Marie Lizin pour les en empêcher, il faut que ce Rapport soit rendu public et que la vérité soit enfin établie dans cette affaire ignoble. Avant les élections du 10 juin...

A cette fin, le *Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association* a interpellé, le jeudi 26 avril, sénateurs et députés, lors de la dernière séance du Parlement.

LOIS AMÉRICAINES. Ce procès d'exception, ces traitements dégradants, le kidnapping de Kimyongür ont été rendus possibles par l'utilisation de la loi antiterroriste belge de 2003, qui s'inspire largement des législations adoptées par l'administration Bush après le 11 septembre 2001. Objectif de cette législation spéciale: criminaliser les contestataires, évacuer la dimension politique de leur combat en le présentant comme du simple banditisme. En réalité, cette loi s'inscrit dans un climat de surenchère sécuritaire où des opposants au régime d'Ankara sont qualifiés de terroristes, où des altermondialistes liégeois sont mis sur écoute en étant assimilés à des criminels, où *Greenpeace* est cataloguée comme une «association de malfaiteurs»...

L'ensemble des lois liberticides dernièrement votées (créant, c'est inédit dans notre Droit, un délit d'appartenance et de solidarité; ou accordant, à la police, les pleins pouvoirs pour vous écouter ou vous espionner...), ces lois doivent être annulées. Le CLEA sera donc présent dans la campagne électorale pour exiger que le prochain gouvernement les remette en question, en particulier la législation «antiterroriste» de 2003. Le CLEA continuera à accroître sa pression –tout en invitant les progressistes de ce pays à se mobiliser contre les évolutions antidémocratiques inspirées, à nos dirigeants, par l'administration US et le modèle de société «à l'américaine».

Le Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association
www.leclea.be

Le CLEA vous donne déjà rendez-vous :

- Le jeudi 31 mai sera projeté en avant-première le documentaire «*Résister n'est pas un crime*», réalisé par le *Collectif de cinéastes pour la liberté d'expression*. À 20 heures au cinéma *Nova*, rue Aremberg 3, 1000 Bruxelles.
Plus d'infos sur : <http://www.leclea.be/pages/resister.html>
- Le lundi 4 juin se tiendra un débat avec des personnalités politiques des différents partis se présentant aux élections du 10 juin afin d'explicitier leurs positions sur la législation antiterroriste. À 20 heures à *Bruxelles laïque*, avenue de Stalingrad 24, 1000 Bruxelles.
- Fin juin (la date sera communiquée incessamment) se déroulera une grande action afin de promouvoir un *mouvement social pour la démocratie*.